



## **DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL OU COMMERCIAL**

Cher citoyen,

En raison de la diminution du nombre d'entreprises offrant le service de déneigement résidentiel ou commercial dans le secteur de Beaumont, nous avons reçu de nombreux appels de citoyens n'ayant plus de déneigeur et nous demandant d'agir afin de régler la problématique.

Sachez que nous sommes bien au fait de la situation, mais nous tenons à vous rappeler que le déneigement des entrées/sorties des propriétés privées (résidentielles ou commerciales) n'est pas du ressort de la Municipalité. Nous avons conscience que cette situation puisse causer du stress et d'importants désagréments à certains citoyens, mais nous n'avons aucunement le pouvoir d'intervenir afin de régler la problématique.

En raison de notre réglementation, il nous est également impossible de fournir les coordonnées d'entrepreneur afin d'éviter des situations de conflits d'intérêts ou de favoritisme.

En prévision de la prochaine saison hivernale, la Municipalité tient également à vous rappeler qu'il est strictement interdit de pousser, lancer ou souffler de la neige ou de la glace dans ou sur les abords d'un chemin public car vous pourriez être passible d'une amende.

Merci de votre précieuse collaboration